Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS — MAI 2019

Site Internet:
www.prignac-et-marcamps.fr
prignac-marcamps@orange.fr
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

P 1 Services périscolaire 2019/ 2020
Scène d'Eté en Gironde
P 2 Résultat des Élections Européennes
P 3 Elections Européennes : suite
P 4 / 8 Réunion du Conseil Municipal : séance du 5 mars 2019
Sécurisation carrières
P 9 Prignac en Marchant : randonnée
ASP : Broc'en carrières
Le Gardon Marcampois : voyage
P 10 Le livret du petit citoyen
P 11 Le livret du petit citoyen
Fauchage routes et chemins
P 12 Mission locale
Sécurité routière à l'école

SERVICES PERISCOLAIRES
DOSSIER D'INSCRIPTION 2019 / 2020

Transport scolaire - Cantine - Garderie - P.A.I

Les dossiers d'inscription seront distribués dans les cahiers d'école des élèves début juin. Pour les enfants nouvellement inscrits à l'école, les parents peuvent retirer le dossier en mairie ou le télécharger et l'imprimer sur le site internet de la commune : www.prignac-et-marcamps.fr « Rubrique jeunesse ».

Ce dossier est à retourner au plus tard le **24 juin à la Mairie** par courrier au 85 avenue des Côtes de Bourg 33710 Prignac et Marcamps ou en le déposant directement en Mairie.

Comme l'année dernière, le règlement de la cantine ainsi que le transport scolaire se feront par facturation, à régler soit directement par chèque ou en espèce à la trésorerie soit par prélèvement bancaire. Le paiement de la garderie reste inchangé.

Les éléments que vous allez nous communiquer nous sont indispensables pour établir les factures et remplir les conditions de facturation demandées par la Trésorerie en ce qui concerne le recouvrement. Ils sont aussi nécessaires pour la sécurité et la santé de votre enfant notamment concernant le transport scolaire ou les P.A.I (Projet d'Accueil Personnalisé).

SCENES D'ÉTÉ EN GIRONDE
à Prignac et Marcamps

THEATRE SEULE-EN-SCENE

« CARTABLE »

L'histoire extraordinaire d'une classe ordinaire

Par le collectif Cliffhanger

Vendredi 14 juin 2019

Salle des Fêtes à 20 h 30

Gratuit

« Cartable » est un seule-en-scène, à la fois drôle et émouvant, qui nous plonge dans le quotidien d'une enseignante pleine de bonne volonté et de ses élèves tous si différents et attachants. Tel un caméléon, la comédienne interprète tous les personnages : la maîtresse, les enfants, les collègues, l'inspecteur …

« Cartable » est un hommage au métier de professeur des écoles, complexe et passionnant. Un plongeon dans le monde de l'école, univers plein d'énergie et d'émotions, petit condensé de notre société où se rencontrent toutes les personnalités et les histoires individuelles, où se vivent de nouvelles aventures collectives, et où chacun, enfant ou adulte, continue d'apprendre grâce à l'autre … (tout public à partir de 7 ans).

Distribution
Comédienne : Gloria Da Queija
Mise en scène et régie son et lumière : Vincent Toujas
Possibilité de réserver : 05.57.68.44.44

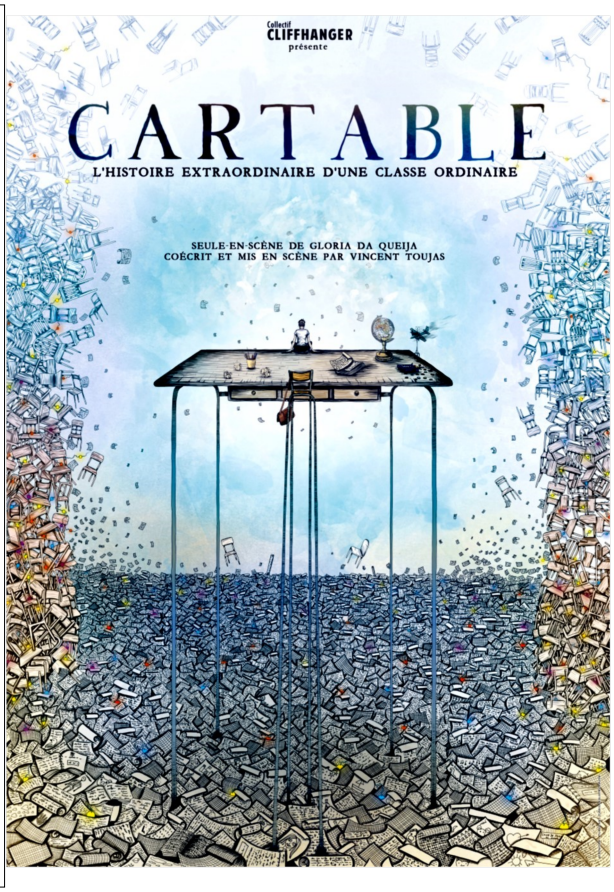

RESULTAT DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Nombre d'électeurs inscrits	1030

Abstentions	427	41,46 %
Nombre de votants	603	58,54 %
Nombre de suffrages exprimés	570	55,34 %

Nombre de bulletins nuls	15	2,49 %
Nombre de bulletins blancs	18	2,99 %

liste 1	conduite par Mme Manon AUBRY La France insoumise	54	9,47 %
liste 2	conduite par M. Robert DE PREVOISIN Une France royale au cœur de l'europe	00	0,00 %
liste 3	conduite par M. Renaud CAMUS La ligne claire	00	0,00 %
liste 4	conduite par Mme Florie MARIE Parti Pirate	00	0,00 %
liste 5	conduite par Mme Nathalie LOISEAU La République en marche—Mouvement démocrate	82	14,39 %
liste 6	conduite par M. Hamada TRAORE Démocratie représentative	00	0,00 %
liste 7	conduite par M. Florian PHILIPPOT Les Patriotes	09	1,58 %
liste 8	conduite par M. Audric ALEXANDRE PACE - Parti des citoyens européens	00	0,00 %
liste 9	conduite par M. Dominique BOURG Urgence écologie	11	1,93 %
liste 10	conduite par M. Vincent VAUCLIN Liste de la reconquête	00	0,00 %
liste 11	conduite par M. Jean-Christophe LAGARDE Union des démocrates indépendants	04	0,70 %
liste 12	conduite par M. Raphaël GLUCKSMANN Parti socialiste - Place publique	61	10,70 %
liste 13	conduite par M. Yves GERNIGON Parti fédéraliste européen	01	0,18 %
liste 14	conduite par M. Gilles HELGEN Mouvement pour l'initiative citoyenne	00	0,00 %
liste 15	conduite par M. Nicolas DUPONT-AIGNAN Debout la France	16	2,81 %

liste 16	conduite par Mme Sophie CAILLAUD Allons enfants	00	0,00 %
liste 17	conduite par Mme Thérèse DELFEL Décroissance 2019	00	0,00 %
liste 18	conduite par Mme Nathalie ARTHAUD Lutte ouvrière	08	1,40 %
liste 19	conduite par M. Ian BROSSAT Parti communiste français	18	3,16 %
liste 20	conduite par M. François ASSELINEAU Union populaire républicaine	08	1,40 %
liste 21	conduite par M. Benoît HAMON Génération.s	17	2,98 %
liste 22	conduite par Mme Nathalie TOMASINI A voix égales	01	0,18 %
liste 23	conduite par M. Jordan BARDELLA Rassemblement national	152	26,67 %
liste 24	conduite par Mme Cathy Denise Ginette CORBET Neutre et actif	00	0,00 %
liste 25	conduite par M. Antonio SANCHEZ Parti révolutionnaire communiste	00	0,00 %
liste 26	conduite par M. Pierre DIEUMEGARD Espéranto—langue commune équitable pour l'Europe	00	0,00 %
liste 27	conduite par M. Christophe CHALENCON Evolution citoyenne	00	0,00 %
liste 28	conduite par M. Francis LALANNE Alliance jaune (« Gilets jaunes »)	10	1,75 %
liste 29	conduite par M. François-Xavier BELLAMY Les Républicains	28	4,91 %
liste 30	conduite par M. Yannick JADOT Europe Ecologie - Les Verts	71	12,46 %
liste 31	conduite par Mme Hélène THOUY Parti animaliste	17	2,98 %
liste 32	conduite par M. Olivier BIDOU Artisans, commerçants, professions libérales et indépendants	02	0,35 %
liste 33	conduite par M. Christian Luc PERSON UDLEF (Union Démocratique pour la Liberté Egalité Fraternité)	00	0,00 %
liste 34	conduite par M. Nagib AZERGUI Une Europe au service des peuples	00	0,00 %

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le lundi 25 mars 2019 à 18H30, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Michel, maire, avec l'ordre du jour suivant :

Vote du compte de gestion 2018 ;
Vote du compte administratif 2018 ;
Vote affectation du compte de résultat ;
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019 ;
Vote du budget primitif 2019 ;
Vote fixant le montant du loyer du logement situé 114 avenue des Côtes de Bourg.

Informations et questions diverses

Date de convocation : 20 mars 2019

Etaient présents : Messieurs Michel GAILLARD, Alain VEYSSIERE, Philippe TALBOT, Louis AREVALO, Jean Paul MOUCHAGUE, Henri PEREIRA RAMOS, Mesdames Marie-Christine BOUCHET, Gaëlle ANDRIEU, Corine LEVREAUD, Géraldine GOGUERY, Mélanie BERENGUER, Isabelle ROBERTI

Excusé(s) : Monsieur Thierry MONTEIL (pouvoir à Marie-Christine BOUCHET).

Absent(s) : Monsieur Jérémy CHEVET, Madame Isabelle DAGORN.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BERENGUER

1 Vote du compte de gestion 2018

18h38 : arrivée de Monsieur Alain VEYSSIERE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après consultation du compte de gestion 2018 constituant un état, Monsieur le Maire propose de passer au vote.
Mme ROBERTI précise ne pas avoir eu les devis pour les panneaux d'informations électroniques demandés à Mme BOUCHET.
Mme BOUCHET répond que pour l'instant elle n'a qu'un devis. Cela n'empêche pas de prévoir une ligne budgétaire qui par la suite sera présentée en commission, puis proposée en conseil municipal.
M. PEREIRA RAMOS tient à porter à la connaissance de la majorité qu'ils se sont rapprochés de l'Association des Elus Locaux de l'Opposition et que désormais lorsque nous nous adressons à eux, nous nous adressons aussi à l'AELO.
M. PEREIRA RAMOS précise qu'ils s'abstiennent car ils n'ont pas eu connaissance de l'ensemble des documents.
M. GAILLARD précise qu'il y a eu une réunion de travail et qu'ils étaient présents par voie de conséquence ils avaient la possibilité de demander des informations complémentaires si nécessaire.
Monsieur Pereira Ramos indique ne pas avoir eu le compte de gestion 2018. Monsieur le Maire lui rappelle que suite à la réunion de préparation du budget, il avait informé les élus que s'il y avait des questions relatives au budget alors ils pouvaient se rendre à la mairie pour plus de précisions.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 3 (I. Roberti, H. Pereira Ramos, JP. Mouchague)

2 Vote du compte administratif 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUCHAGUE, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Dépenses : 881 617.79 euros
Recettes : 1 107 690.70 euros
Excédent de clôture : 226 072.91 euros

Section Investissement

Dépenses : 856 525.71 euros
Recettes : 1 025 897.97 euros
Restes à Réaliser : 59 273.70 euros
Besoin de financement : 108 781.38 euros
Hors de la présence de Monsieur Michel Gaillard, le Maire,

Le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité le compte administratif du budget communal 2018.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 3 (I. Roberti, H. Pereira Ramos, JP. Mouchague)

3 Vote affectation du compte du résultat 2018 à 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel GAILLARD, Maire présente l'affectation du compte de résultat.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant que le compte administratif 2018 fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 226 072.91 euros

DECIDE à la majorité d'affecter le résultat de fonctionnement suivant le tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	**Excédent**	**226 072,91 €**
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	**Excédent**	**303 990,82 €**
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter (A1)	**Excédent**	**530 063,73 €**
	Déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	**Excédent**	**169 372,26**
	Déficit	**- €**
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	**- €**
	Déficit	**218 879,94**
Résultat comptable cumulé	**Excédent**	
	Déficit	**49 507,68 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		195 786,20 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		136 512,50 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		**59 273,70 €**
Excédent (+) réel de financement (R001)		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		**530 063,73 €**
En couverture du besoin de financement (B) dégagé de la section d'investissement		
Recette budgétaire au compte R1068		**108 781,38 €**
Excédent reporté à la section de fonctionnement		
Recette non budgétaire au compte 110/ligne bugétaire R002 du BP N+1		**421 282,35 €**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	**R002 excédent reporté**	**D001 solde exécution N-1**	R001 solde exécution N-1
	421 282,35 €	**59 273,70 €**	**108 781,38 €**

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 3 (I. Roberti, H. Pereira Ramos, JP. Mouchague)

4 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 471 083.00 euros ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à la majorité** :
Article 1 : **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

Taxe d'habitation = 15.74 %

Foncier bâti = 29.16 %

Foncier non bâti = 81.14 %

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Monsieur H. Pereira Ramos souligne qu'il constate que les taux sont restés inchangés depuis 2010. Monsieur Pereira Ramos fait lecture des taux de la moyenne nationale identique en terme de population est de :
Taxe d'habitation = 12.24 % Foncier bâti = 15.42 % Foncier non bâti = 43.70 %.

Il explique donc que lorsque la collectivité majoritaire se vante de ne pas avoir augmenté la part communale des taux d'imposition, elle omet de préciser que nous sommes largement au dessus des moyennes nationales pour des communes équivalentes à la notre et que notamment pour la taxe sur le non bâtis, nous sommes pratiquement à 45% au dessus des taux applicables.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 3 (I. Roberti, H. Pereira Ramos, JP. Mouchague)

5 Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 451 107.15 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 743 949.52 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 451 107.15 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 743 949.52 euros

RECETTES DU BUDGET 2019

Recettes de fonctionnement		
Chp	Chapitre	Montant voté
002	Résultat d'exploitation reporté	421 282,35
013	Atténuations de charges	6 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	47 000,00
73	Impôts et taxes	532 415,00
74	Dotations et participations	373 700,00
75	Autres produits de gestion courante	70 500,11
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	199,69
	Total	**1 451 107,15**

Recettes d'investissement		
Op	Opération	Montant voté
100	CABINET MEDICAL	77 350,00
107	BOULANGERIE	19 162,50
160	MENUISERIE BATIMENTS COMMUNAUX	9 900,00
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	726 000,00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	-88 462,98
	Total	**743 949,52**

DEPENSES DU BUDGET 2019

Dépenses de Fonctionnement		
Chp	Chapitre	Montant voté
011	Charges à caractère général	334 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	526 450,00
014	Atténuations de produits	5 889,90
022	Dépenses imprévues	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	373 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 401,40
65	Autres charges de gestion courante	155 665,85
66	Charges financières	23 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 400,00
	Total	**1 451 107,15**

Dépenses d'investissement		
Op	Opération	Montant voté
106	CABINET MEDICAL ET BOULANGERIE	205 000,00
150	SALLE DES FETES	2 700,00
151	MAIRIE	3 821,76
152	ECOLE	113 000,00
158	CIMETIERE	26 328,72
159	REMISE EN CONFORMITE CARRIERE	10 000,00
161	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	15 000,00
163	GUIRLANDES	3 000,00
164	PANNEAU AFFICHAGE	26 000,00
165	OUTILLAGE - MATERIEL	3 000,00
72	CHEMINS	18 057,48
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	318 041,56
	Total	**743 949,52**

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 3 (I. Roberti, H. Pereira Ramos, JP. Mouchague)

M. GAILLARD propose aux membres du conseil municipal de s'adresser à la secrétaire comptable s'ils ont des questions à poser.

Mme BOUCHET précise que la gestion du budget 2018 permet d'extraire la somme de 373 500.00 euros du financement pour investir tout en continuant de désendetter la commune.

M. PEREIRA RAMOS fait la remarque de l'augmentation du budget de la masse salariale.

Mme BOUCHET explique que la collectivité ne fait pas les lois et qu'il y avait obligation de rémunérer les agents dont ceux qui sont absents car en maladie, comme cela a déjà été dit en réunion de travail.

M. MOUCHAGUE dit que ce qui est dit en réunion de travail c'est entre nous et que les administrés peuvent entendre.

Mme BOUCHET complète en disant qu'il a fallu respecter le cadre légal et que cela a une incidence sur le budget. Néanmoins l'agent en question va être mis en retraite. Il est prudent de prévoir cette dépense au budget tant que nous n'avons pas la confirmation de cette décision par le centre de gestion des agents de la Gironde.

Mme ROBERTI s'interroge sur le choix des tableaux numériques pour l'école à savoir si cela a été fait en concertation avec les enseignantes en fonction de leurs besoins. Mme BOUCHET répond que cela a été fait avec les enseignantes.

M. GAILLARD rappelle avoir communiqué un tableau d'évaluation lors d'une séance précédente concernant les emprunts en cours.

Vote : 10 pour dont un pouvoir, 3 absentions (Mme Roberti, M. Pereira Ramos, M. Mouchague)

6 Vote fixant le montant du loyer du 114 avenue des côtes du Bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ de l'ancienne locataire, le logement situé 114 avenue des Côtes de Bourg est vacant.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 580.00 euros mensuel hors charges.

Après délibération**, le conseil municipal APPROUVE à la majorité** la proposition faite et de ce fait valide le montant du loyer situé 114 avenue des Côtes de Bourg à **580.00 euros hors charges**.

Monsieur H. PEREIRA RAMOS demande la surface et le type de logement. Monsieur le Maire répond que le logement est de type T4.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 2 (Mme I. Roberti, M. H. Pereira Ramos)

Informations et questions diverses

* **Prêt du terrain de foot** : association de foot de Bourg s'entraînera les mardis et jeudis soirs et des matchs sont organisés les samedis.

M. PEREIRA RAMOS précise que les conseillers municipaux n'ont pas eu copie du courrier du club adressé au Conseil Municipal.

Le club de Bourg a demandé la possibilité d'emprunter le bus de la commune pour les adultes. Monsieur Le Maire émet des réserves quant au coût d'entretien et des réparations faites et à venir. M. MOUCHAGUE se dit favorable car il y a une entente et fusion des clubs de foot de Prignac-et-Marcamps avec celui de Bourg et ils paient le chauffeur et le carburant.

M. TALBOT répond que seul l'entretien du bus est à la charge de la commune. Cette demande fera l'objet d'une discussion ultérieure.

M. MOUCHAGUE indique que des subventions sont attribuées par la collectivité au Foot Loisirs alors qu'il n'y aurait pas d'adhérents.

Mme BOUCHET indique que cela a été étudié en commission. Les évaluations des subventions se font en fonction des critères convenus. Les dossiers de demande de subventions dûment remplis sont consultables par les conseillers en Mairie.

M. MOUCHAGUE demande que la question du prêt du bus de la commune soit mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

* **Association** : Monsieur le Maire indique qu'une association Langues des Signes Française d'Eysines a fait une demande de prêt de la salle des fêtes.

M. PEREIRA RAMOS évoque l'association Famille Rurale qui a demandé une salle. Il informe que la CAF va arrêter de verser les aides en juin 2019 s'ils n'ont pas de local pour recevoir les familles, 50 familles sont concernées. L'association est prête à verser 350 € de loyer mensuel, ils ont besoin d'un Espace de Vie Sociale. Il interroge sur l'intérêt d'une association d'Eysines alors qu'une association locale a des besoins.

Monsieur Le Maire explique que l'association qui pratique cette activité sur tout le Nord Gironde dispose de la salle des fêtes depuis plusieurs années. L'association demande en plus un local pour un bureau. Il n'y a pas de salle qui correspond à leur attente en adéquation avec les exigences de la CAF. Il y aurait peut-être une pièce disponible à la salle des associations. Il va voir avec la Présidente.

* **Ecole** : Concernant la subvention prévue pour le voyage scolaire de l'école primaire, M. PEREIRA RAMOS demande que la somme apparaisse au budget des associations.

Mme BOUCHET répond que la somme globale de 16 000 euros pour les subventions a été votée au budget et que les 2 000 euros demandés par l'école a bien été prise en compte dans l'enveloppe globale. Cette somme prévue au budget devra faire l'objet d'une délibération qui reprendra la répartition pour chaque association y compris celle de l'école.

* **Repas des aînés** : M. PEREIRA RAMOS évoque la question de la gratuité du repas des aînés pour les conseillers municipaux. Il dit que cela devait être à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que cette délibération doit se faire lors de la délibération du prix du repas des aînés.

* Concernant le Grand débat, la date butoir était le 18 mars, le compte-rendu est disponible en Mairie.

La séance est levée à 19h53.

PANNEAUX SECURISATION DES CARRIERES : RISQUE DE CHUTE

Après la visite sur notre commune de Madame la sous-préfète de Blaye, Mme DELATTRE en date du 8 avril 2019, les propriétaires de carrières ont l'obligation de délimiter leur propriété qui contient des carrières, de manière structurante (clôtures, barrières…).

Ils doivent y apposer ou ériger des panneaux de manière lisible (entrée interdite et risque de chute) autant de fois que cela est nécessaire.

Les personnes qui n'appliquent pas ses mesures de préventions des risques, et en cas d'accident, peuvent engagées leur responsabilité au niveau civil ou pénal.

Des panneaux ***« risque de chute »*** et ***« entrée interdite »*** aux carrières communales seront installés afin de protéger le public du risque potentiel de chutes. La Municipalité invite expressément les propriétaires de carrières de se munir de panneaux réglementaires identiques. Merci de votre compréhension.

RAPPEL

Arrêté du mairie en date du 3 août 2018 n° 2018/36 portant fermeture des carrières de la commune

Le Maire de la commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles ***L 2212-2 et L 2212-4*** du Code Général des Collectivités territoriales relatifs à la police municipal,

Considérant qu'il est nécessaire en raison de la dangerosité avérée des lieux, d'interdire l'accès au site de la carrière de Prignac et Marcamps, référencée section n° 1490-541

Article 1 : afin de préserver la sécurité des personnes et des biens, la visite des carrières souterraines abandonnées, non utilisées est interdite à toute personne non accompagnée du propriétaire, d'un professionnel de l'étude des carrières ou de la sécurité civile.

Article 2 : cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté, mise en place de panneaux grillagés

Article 3 : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et

Dimanche 23 Juin 2019

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine

organise

Broc' en carrières

Prignac-Marcamps

Carrière Barboteau

Réservation au 06 03 44 70 93

CRÉDIT AGRICOLE

LE GARDON MARCAMPOIS

Le club de pêche organise une journée au Pays Basque espagnol !

LE DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019

Venez entre amis, en famille … Attention les places sont limitées !

PROGRAMME

Départ à 7 h 00 parking de la Mairie de Prignac et marcamps. Le bus prendra la direction de la frontière franco-espagnole dans les Pyrénées. Arrivée en fin de matinée à **Ibardin** (Espagne), dans un cadre naturel où par beau temps, en haut du col, on peut apercevoir la mer. Vous pourrez faire quelques achats dans les différents ventas et vous ravitailler en cadeaux à prix compétitifs.

Déjeuner sur Sare à partir de 12 h 30 dans un restaurant traditionnel et pittoresque dans une « CUEVA » afin de déguster une cuisine authentique. Attention, il s'agit d'un repas typiquement basque et copieux … (Zikiro, fromage du pays, gateau basque etc)...

Après le déjeuner, départ pour **Biarritz** et son rocher puis **retour pour 19 h 00** à Prignac et Marcamps

52 € par personne adhérente
55 € par personne non adhérente
(transport en autocar aller/retour et repas compris)

Inscription et renseignements avant le 5 juillet 2019
06.84.95.52.08
06.29.58.88.58
Attention, nous prendrons les inscriptions par ordre d'arrivée.

A découper ……

Bulletin d'inscription à découper et à nous retourner **avant le 5 juillet 2019** avec le règlement à l'ordre du « Gardon Marcampois ».

Nom…….. Prénom…….. Tél ……
Nom…….. Prénom…….. Tél ……
Nom…….. Prénom…….. Tél ……
Nom…….. Prénom…….. Tél ……

Nombre de personnes adhérentes : …..…….. X …….. 52 € = ……..Euros
Nombre de personnes non adhérentes : …… X …….. 55 € = ……..Euros

LE LIVRET DU PETIT CITOYEN
Comprendre la République française
Edition PROST
Site internet : http://editions-prost.fr

Proposition de loi adoptée par le Parlement des enfants de 2011

avec 373 voix, *visant à* ***rendre obligatoire*** *dans chaque* ***association sportive*** *la* ***signature*** *par les* ***licenciés*** *d'une* ***Charte du respect de la personne*** *pour* ***combattre les discriminations*** *liées à* ***l'origine, la couleur, le sexe*** *ou* ***toute autre discrimination fondée*** *sur des* ***caractères illégitimes dans le sport****.*

Élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Pierre Bonnard de Vernon (Académie de Rouen)
Autorisation de publication par le Service de la communication de l'Assemblée nationale

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans notre classe, aucun n'a la même couleur de peau. Nous avons des origines très différentes et nous représentons bien la société française dans toute sa diversité. À l'école, nous sommes tous égaux, mais nous constatons tous les jours qu'au dehors, des personnes subissent un traitement différent fondé sur leur couleur, leur nationalité, leur sexe ou le fait qu'elles soient homosexuelles. Ce problème est d'autant plus grave dans le sport, car selon la Charte Olympique, « la pratique du sport est un droit de l'Homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte (…) ». Que des personnes n'aient pas accès à un sport ou subissent des violences verbales ou physiques en pratiquant leur sport, à cause de l'une de ces raisons, nous révolte.
Ces discriminations dans le sport, certains élèves de la classe en ont déjà subies ou eux-mêmes fait subir. Elles s'installent dès le plus jeune âge à cause de l'exemple de certains adultes, que les médias relatent tous les jours : insultes ou même violences à caractère raciste ou homophobe lors de rencontres sportives, mais également discriminations envers les femmes dans certains sports. Le sport est largement médiatisé et de tels comportements ne font qu'inciter les spectateurs à la haine face à la différence et ancrer ces comportements
dans les mentalités. Le sport, à travers ses valeurs universelles de respect des règles communes, de coopération, de respect de l'adversaire, de dignité dans la victoire comme dans la défaite, se doit de lutter activement contre ces discriminations, en premier lieu parmi ses pratiquants. Afin de prévenir et de combattre les discriminations raciales ou sexuelles dans le sport, nous proposons que chaque association sportive fasse signer une Charte du respect de la personne à ses nouveaux licenciés, charte qui définit les principes de respect de chaque personne avec ses différences, de lutte contre les discriminations raciales ou sexuelles, ainsi que les sanctions prévues pour le licencié et pour l'association sportive en cas de non-respect de la Charte.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Chaque association sportive inclut la signature obligatoire d'une Charte du respect de la personne dans son règlement.

Article 2

Les associations sportives font signer la Charte du respect de la personne à chaque nouveau licencié. Pour les mineurs de moins de 16 ans, les parents qui en sont responsables signent la Charte en présence de leur enfant.

Article 3

Chaque manquement aux principes de la Charte est sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du licencié de l'association sportive et éventuellement une amende, selon la gravité de l'acte.

Article 4

En cas de non-respect de la Charte par les associations sportives elles-mêmes, les fédérations peuvent être saisies pour sanctionner l'association et la contraindre à changer ses pratiques.

Fin du voyage

Nous sommes tous sur le même bateau !

Nous voilà arrivés au bout de notre voyage. Tu as maintenant des éléments en mains pour devenir :

1 Un petit citoyen informé

Tu as appris ce qu'est la République française, comment elle fonctionne et quel est le pouvoir des citoyens. Si tu as envie d'en savoir plus, à toi de te renseigner en lisant d'autres livres, en recherchant sur internet...

2 Un petit citoyen actif

Tu as compris l'importance d'exercer nos droits et nos devoirs. La démocratie ne doit pas rester dans les textes, elle se trouve dans notre vie de tous les jours.

3 Un petit citoyen curieux

L'actualité apporte souvent des informations politiques. C'est l'occasion pour toi de réfléchir, de discuter, de prendre du recul et de te faire une opinion.

FAUCHAGE DES ROUTES ET CHEMINS

Une panne du tracteur qui a immobilisé le véhicule pendant 4 mois a occasionné un retard dans le fauchage. C'est pourquoi une entreprise extérieure a été sollicitée pour rattraper ce retard.

La Mission Locale, pour qui ?

La Mission Locale de la Haute Gironde accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Sous forme d'association, elle assure une mission de service public.

Pourquoi venir à la Mission Locale ?

Elle vous aidera à construire ou réaliser votre projet professionnel, vous informera et conseillera sur les formations, et vous accompagnera dans vos démarches de recherche d'emploi. La Mission Locale pourra aussi trouver avec vous des solutions de mobilité (Inser'Scoot), vous informer sur le logement (avec le CLLAJ), la santé (avec le PAESJ), sur vos droits et proposer des aides pour l'accès au sport et à la culture.

Comment ça fonctionne ?

Avec ou sans RDV, un suivi personnalisé avec un conseiller vous est proposé près de chez vous pour vous accompagner dans votre parcours d'accès à la vie active.

Mission Locale de la Haute Gironde Antenne de Bourg-sur-Gironde
8 au Mas 33240 Bourg-sur-Gironde Tél. : 05 57 68 33 37
www.mlhautegironde.org Rejoignez-nous sur Facebook

MISSION LOCALE HAUTE GIRONDE

SECURITE ROUTIERE

La région Nouvelle Aquitaine a décidé de pérenniser les sessions de sensibilisation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports scolaires pour les communes organisatrices de transport sur le secteur de recrutement du collège de Bourg sur Gironde.

La municipalité a donc souhaité inviter les élèves de CM1 et CM2 à une session qui s'est déroulée le lundi 6 mai au sein de l'école primaire de Prignac et Marcamps avec l'intervention d'un formateur de la Région.

Grégory a ainsi présenté les règles de base de la sécurité routière : cheminement, comportement à la montée, à l'intérieur et à la descente du bus en s'appuyant sur une vidéo à la fois pédagogique et ludique. Sachez que les enfants qui prennent régulièrement le bus scolaire de la commune sont déjà sensibilisés au danger routier.

C'est avec beaucoup d'humour que l'animateur a favorisé les échanges avec des séries de questions réponses auxquelles les enfants ont vivement participé. Espérons que cette initiative permette à nos futurs collégiens d'avoir la bonne attitude.

LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 21 JUIN 2019
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins